



## Convocation arrêt maladie prolongé

-----  
Par Visiteur

Maître bonjour,

je travaille dans la même entreprise depuis 12 ans. Je suis responsable d'un stock.

J'ai un patron pervers (c'est mon avis), envers qui j'ai dû me battre à coups de LRAR sur ses agissements en 2001, puis 2003. J'ai été témoin de plusieurs brimades et vexations sur plusieurs collègues, et d'un harcèlement avéré sur un collègue direct. Il a d'ailleurs poussé plusieurs de mes prédécesseurs à la maladie puis à la démission. J'ai eu un moment de paix lorsque entre fin 2003 et 2006, je ne l'avais plus en hiérarchie directe.

Depuis 2 ans il est mon lien direct à nouveau. Et depuis le mois d'août il a entrepris toutes sortes de déstabilisations.

- Travail sous un danger immédiat (le toit était en remplacement)

- suppression des réunions hebdomadaires

- dire l'inverse de ce que je dis systématiquement quitte à dire la même chose à la fin

- rapproches divers

- et enfin avant Noël, réunion pour me rapprocher des faits durant les congés d'été où j'étais absent pour congés, j'avais un remplaçant. 24 heures après, mail pour me reprocher la même chose, et enfin LRAR reçu le 23 décembre qui est la copie conforme du mail. Il est à noter que cela n'est ni un blâme, ni un avertissement.

Son plaisir et sa jouissance sont là, presser psychologiquement.

Je n'ai pas pu reprendre dans ces conditions depuis début janvier. J'en ai assez de cet homme. Cela suffit. Je suis en arrêt maladie prolongé par spécialiste pour dépression et anxiété.

J'ai RDV demain pour un contrôle CPAM.

Que dois-je leur dire pour qu'il ne conclue pas immédiatement à une inaptitude à l'entreprise. J'ai besoin de temps ayant engagé un avocat (que je ne peux pas joindre facilement) pour tenter une rupture conventionnelle pour éviter de me lancer dans un harcèlement et une mise en danger répété d'autrui.

PS : Mes recommandés de 2001 et 2003 ont été adressés à son supérieur, le PDG de l'époque. Rien a été nié, tout est donc avéré.

Je vous remercie de me dire ce que je peux dire demain au médecin conseil sans prendre de risque, et ensuite quels documents médicaux dois-je montrer à ce médecin (qui le demande dans sa convocation), courriers entre le généraliste et le spécialiste, ordonnances de formule traitante ?.

Je vous remercie pour vos réponses, et vous prie, Maître de croire en l'expression de mes salutations distinguées.

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Que dois-je leur dire pour qu'il ne conclue pas immédiatement à une inaptitude à l'entreprise. J'ai besoin de temps ayant engagé un avocat (que je ne peux pas joindre facilement) pour tenter une rupture conventionnelle pour éviter de me lancer dans un harcèlement et une mise en danger répété d'autrui.

Rien de particulier à leur dire si ce n'est que vous êtes toujours dépressif. Le médecin de la CPAM peut faire trois choses: Vous mettre en inaptitude définitive (impensable juste pour une dépression dans la mesure où votre état est susceptible de s'améliorer), vous faire reprendre le travail ou prolonger votre arrêt.

Si vous êtes toujours dépressif, il y a de fortes chances que le médecin prolonge votre arrêt maladie. A défaut, vous devrez reprendre le travail. Dans un cas comme dans l'autre, vous aurez tout à fait la possibilité de négocier une rupture conventionnelle.

Là où je suis d'accord avec vous, c'est qu'il vaut mieux éviter l'action en harcèlement. En effet, ce type d'action n'aboutit que très rarement car le plus souvent, repose sur des éléments subjectifs, ce qui ne veut bien évidemment pas dire que vous perdrez automatiquement.

Je vous remercie de me dire ce que je peux dire demain au médecin conseil sans prendre de risque, et ensuite quels

documents médicaux dois-je montrer à ce médecin(qui le demande dans sa convocation) , courriers entre le généraliste et le spécialiste, ordonnances de formule traitante ?.

Vous devez présenter tout votre dossier médical afin que le médecin contrôleur soit à même de se faire un avis sur votre situation: Ordonnances de vos médecins, les fiches d'arrêt de travail, ainsi que tout autre document susceptible d'aider le médecin à comprendre votre état.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Merci beaucoup, cela m'aide beaucoup dans un esprit de synthèse et de cohérence.

De plus je ne pensais vraiment pas avoir une aide si vite.

Je constate donc là, votre sérieux, votre professionnalisme et votre rapidité pour un coût qui me paraît convenable vu ce que je paye chez une cons?ur.

Permettez-moi donc d'être convaincu sur le sérieux de vos services.

Cordialement.